

**COMMUNE
DE BISCHHOLTZ**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton d'Ingwiller
✉ Mairie,
67340 BISCHHOLTZ
☎ 03.88.89.30.70
mairie.bischholtz@orange.fr

SEANCE DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2021

Membres présents :

SPACH Thierry - WILLEM Henri - DECKER Evelyne
HEINTZ Françoise - JACOB Valérie
KUHN-SCHNEPP Anita - LEONHART Audrey
MILLER Pascal - MILLER Yann
REINHARDT Michel - WEIL Sabine

Nombre de Conseillers

élus : 11
en fonction : 11
présents : 11

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Françoise HEINTZ est désignée secrétaire de séance.

2. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 4 octobre 2021

Le PV de la réunion du 4 octobre 2021 est approuvé et signé à l'unanimité.

3. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes des compétences :

**« Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) »
et « Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code »**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales

Vu l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 7 octobre 2021

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

- d'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 7 octobre 2021, portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes des compétences :
 - *Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)*
 - *Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code*
- de CHARGER le Maire de notifier cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

4. Cession d'un bout de la parcelle 298 en section 01 au lieudit « In der Hef »

Cette délibération annule et remplace celle du 14 juin 2021

M. le Maire

- informe de la vente « Consorts Bernhardt à Lepillier/Dorn » des parcelles en section 01 n° 176 et 177 au lieudit « In der Hef »
- informe que la commune est propriétaire de la parcelle 298 qui s'étend de la parcelle 177 jusqu'au terrain située après la construction de Boos Franck

- informe que cette parcelle se situe entre le trottoir et les différentes propriétés
- propose de céder à l'acquéreur le bout de parcelle situé devant les parcelles n°176 et 177

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité,

- de céder ce bout de parcelle d'une contenance de 0,68 are à M. Bryan LEPILLIER et Mme Laura DORN domiciliés 4a, rue Principale à 67110 GUMBRECHTSHOFFEN
- de fixer le prix de cession à 1.000 € (mille euros)
- de confier la rédaction de l'acte à l'Etude Me Joëlle RASSER à Ingwiller
- de confier l'arpentage et la requête en inscription à Dominique JUNG géomètre à Saverne
- de prendre en charge les frais de géomètre
- de préciser que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser le maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces administratives et comptables du dossier

5. Convention de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité et les travaux de la salle polyvalente

Dans le cadre de la rénovation de la grande salle de la salle polyvalente, M. le Maire propose de travailler avec Léonore HOUDT Architecte 23, rue des Dominicains 67500 HAGUENAU et présente la proposition de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité et les travaux.

Les éléments de la mission et de rémunération sont les suivants :

Projet mise en conformité

- Mise en conformité incendie
- Mise en conformité structurelle (charpente)
- Mise en conformité de l'accessibilité PMR (circulation et sanitaires)

Honoraires : forfait de 1.400 € HT avec TVA 20%

Projet travaux :

- Remplacement toiture, étanchéité sanitaire, aménagement de la grande salle
- Etablissement des marchés
- Suivi, ordonnancement, coordination, réception des travaux
- Engagement de l'architecte jusqu'à l'accord pour ouverture de la salle

Honoraires : 10% du montant HT des travaux avec TVA 20%

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de l'architecte Léonore HOUDT et autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre ainsi que tous les documents y afférents.

6. Présentation de la plateforme solidaire

Evelyne Decker présente les objectifs de la plateforme solidaire mise en place par la CCHLPP, dont une personne de Bischholtz a déjà fait appel. L'objectif est d'aider les personnes isolées en les connectant à des bénévoles pour la réalisation de services de proximité (par exemple : aide aux courses, déplacement à la pharmacie, aide informatique, aide administrative, balade, etc...).

Pour les bénéficiaires, c'est l'occasion de recevoir de l'aide pour des petits services du quotidien, de se simplifier la vie, de garder son autonomie et de maintenir un lien social fort. C'est un service gratuit, sécurisé et évolutif : si votre besoin évolue, votre demande pourra aussi évoluer et le service rendu avec !

Pour les bénévoles, c'est l'occasion de se rendre utile, d'apporter de l'aide à des gens autour de soi, mais sans contraintes (ou presque) : les bénévoles peuvent choisir quels types d'actions ils acceptent, quand ils les acceptent, selon leurs disponibilités.

7. Fête de Noël des aînés

La commission vie locale a décidé d'annuler le repas des aînés et de le remplacer par une attention qui sera portée au domicile des personnes concernées. Le bon sens, la prudence et la préservation de notre santé à tous, ont fait pencher la balance en ce sens.

8. Divers

M. le Maire rappelle :

- Que suite à la signature par la commune de la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics pour participer à la nouvelle démarche « Commune Nature », elle a dû préparer son plan de gestion différenciée pour l'audit qui s'est tenu en juillet 2021. Les résultats de cet audit ont été dévoilés en novembre 2021, et il nous a été signifié la perte d'une libellule suite à l'intégration de critères plus ambitieux, que ceux visés par la réglementation, en matière de biodiversité (*adaptation au changement climatique, développement de la nature en ville, limitation de l'imperméabilisation des sols, création de couloirs écologiques...*).
- Que les travaux rue Bernert et viabilisation du lotissement sont terminés.
- Qu'un changement de rythme de collecte des ordures ménagères est à l'étude.
- Que la fête de Noël des aînés a été annulée en raison de la situation sanitaire. A été évoquée une éventuelle rencontre l'été prochain pour un moment convivial autour d'un après-midi café/gâteaux.